

PROCES VERBAL
Séance du 21 mars 2026

Secrétaire de séance : Marc CAZABAN

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Approbation PV du conseil municipal du 3 mars 2026

Appel des membres du conseil municipal par M. Yves AUPETITALLOT, doyen d'âge, qui préside la séance.

Discours d'introduction par M. Yves AUPETITALLOT.

Désignation du secrétaire de séance : Marc CAZABAN

Désignation des assesseurs : Gaëlle FAYOLLE, Jean-Philippe MARRON

Election du maire

Une seule candidature déclarée : Alain CHAMBRU.

Distribution des bulletins de vote

Vote à scrutin secret

Dépouillement

Résultat :

12 voix pour Alain CHAMBRU

3 voix pour Bruno DEHAN

M. Alain CHAMBRU est élu maire de la commune.

Discours du maire élu.

M. Alain CHAMBRU, maire prend la présidence de la séance suite à son élection

Détermination du nombre d'adjoints

M. Alain CHAMBRU propose au conseil municipal l'élection de 3 adjoints pour le mandat 2020 – 2026.

Vote du conseil municipal.

Résultat :

0 voix CONTRE

15 voix POUR

0 ABSTENTION

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints pour ce mandat.

Election des adjoints

M. Alain CHAMBRU demande aux membres du conseil municipal si des listes d'adjoints sont constituées.

Une seule liste est déposée, conduite par M. Bruno DEHAN composée de :

1^{er} adjoint : M. Bruno DEHAN

2^{ème} adjointe : Mme Gaëlle FAYOLLE

3^{ème} adjoint : M. Frédéric PERRET

Distribution des bulletins de vote

Vote à scrutin secret

Dépouillement

Résultat :

15 voix pour la liste conduite par M. Bruno DEHAN

Les adjoints sont installés dans l'ordre suivant par le conseil municipal :

1^{er} adjoint : M. Bruno DEHAN

2^{ème} adjointe : Mme Gaëlle FAYOLLE

3^{ème} adjoint : M. Frédéric PERRET

Lecture de la charte de l'élu local par M. Alain CHAMBRU

Approbation PV du conseil municipal du 3 mars 2026

Yves AUPETITALLOT demande des précisions sur la visite d'inspection de l'école.

Réponse de Gaëlle FAYOLLE : C'est la première année qu'une telle visite des locaux est organisée. Le compte rendu n'a pas encore été transmis et sera transmis aux élus.

Yves AUPETITALLOT demande des précisions sur les conventions de servitudes entre ENEDIS et la commune qui ont été approuvées au dernier conseil.

Réponse d'Alain CHAMBRU : L'objet de ces conventions est de formaliser l'installation d'un nouveau transformateur et de câbles souterrains en lien avec le projet de logements sur la commune. Les projets de convention ont été transmis au préalable par le notaire. Les conventions définitives seront transmises au conseil.

En l'absence d'autres questions, Alain CHAMBRU met au vote le PV du conseil municipal du 3 mars 2026 : adopté à l'unanimité.

Fixation des deux prochaines dates de conseil municipal :

16/04 et 23/04.

Fin de séance : 16h